

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 01525

Numéro SIREN : 393 712 286

Nom ou dénomination : SEPHORA

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2022 sous le numéro de dépôt 29839

SEPHORA

Société par actions simplifiée au capital de 78.256.000 euros
Siège social : 41 rue Ybry – 92200 Neuilly-sur-Seine
393 712 286 R.C.S. Nanterre

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 23 JUIN 2022

Le jeudi 23 juin 2022, à 9 heures,

La société **LV GROUP**, société anonyme au capital de 35.633.796 euros
ayant siège social au 22 Avenue Montaigne, identifiée sous le numéro 335 581 294 RCS Paris,
représentée par Monsieur Antoine Arnault, en sa qualité de Président Directeur Général,

Propriétaire de la totalité des 26.085.500 actions composant le capital société de la société
SEPHORA et en conséquence Associé unique de ladite société :

A pris les décisions suivantes portant sur :

- ❖ La démission de Monsieur Martin Brok de ses fonctions de Président ;
- ❖ La nomination de Monsieur Christopher de Lapuente en qualité de nouveau Président ;
- ❖ Les pouvoirs à conférer pour les formalités légales.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Martin Brok de ses fonctions de Président de la société par lettre en date du 14 juin avec effet à compter du 30 juin 2022, décide de procéder comme suit à son remplacement.

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de nouveau Président à compter du 30 juin 2022, pour la durée de 3 années prévue par l'article 12 des statuts, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique qui sera appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice écoulé : Monsieur Christopher de Lapuente, demeurant à Kingswood – East Road, Weybridge, Surrey KT13 0LD, Royaume-Uni.

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, Monsieur Christopher de Lapuente disposera en sa qualité de Président des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi ou les statuts à l'Associé Unique. Il pourra consentir, à toute personne physique de son choix, toutes délégations de pouvoirs qu'il juge nécessaires, dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi, les présents statuts ou l'Associé Unique.

Cette décision est **adoptée** par l'associé unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, confère tous pouvoirs à Mme Isabelle Eberhardt et à « Les Echos Le Parisien Annonces » à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt, publicité et inscription modificative auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre consécutives aux présentes décisions.

Cette décision est **adoptée** par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.



**L'associé unique,
LV GROUP**
Représentée par M. Antoine ARNAULT